



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 12 mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à HECTOR France

Secrétaire de séance : CHAUVIN Christian

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2025-19 – Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune – Demande de subventions – Annule et remplace la délibération 2024-38 du 23 septembre 2024

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2024-38 prise le 23 septembre 2024, concernant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune et la demande de subventions pour ce projet. Il précise que suite à une nouvelle mise à jour du descriptif technique il convient d'annuler et remplacer cette dernière.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune souhaite se doter d'un dispositif de vidéoprotection et présente le mémoire technique dans lequel les périmètres concernés y sont exposés.

A cet effet, elle a fait appel au SITCIAM, les travaux comprennent principalement l'installation d'un enregistrement central à la mairie et la création de 8 sites de capture des images.

L'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale pour l'investissement de ces 8 sites s'élève à 206 430.05 € H.T.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Etat et auprès de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'installation d'un système de vidéoprotection ;
- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention pour cette opération auprès des services de l'Etat ;
- Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention pour cette opération auprès des services de la Région.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le



ID : 005-210501789-20250512-2025_19-DE

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

